



**PAYS de  
BÉARN**

Extrait du Registre des Délibérations  
Conseil du Pôle Métropolitain  
du Pays de Béarn  
Séance du 7 avril 2023



*Date de la convocation : 30 mars 2023*  
*Nombre de délégués en exercice : 66*

**Etaient présents :**

Délégués titulaires :

Lydie ALTHAPÉ, Mohamed AMARA, François BAYROU, Jean-Marie BERCHON, Christelle BONNEMASON-CARRERE, Patrick BURON, Marie-Pierre CABANNE, Michel CAPERAN, Thierry CARRERE, Frédéric CLABE, Jean-Yves COURREGES, Jean-Marc DENAX, Marc DUFAU, Bernard DUPONT, Francis ESCALÉ, Marc GAIRIN, Nadia GRAMMONTIN, Emmanuel HANON, Claude LACOUR, Isabelle LAHORE, Francis LANSALOT-MATRAS, Yves LARROUTURE, Patrice LAURENT, Xavier LEGRAND-FERRONNIERE, Elisabeth MIQUEU, Monique MOULAT, Michel OLIVE, Jean-Louis PERES, Christian PETCHOT-BACQUÉ, Josy POUEYTO, Valérie REVEL, Carine SARRIQUET, Eric SAUBATTE, Bertrand VERGEZ-PASCAL.

Délégués suppléants :

Victor DUDRET (a suppléé Claude FERRATO), Philippe FAURE (a suppléé Marie-Claire NÉ).

**Etaient représentés :**

Martine RODRIGUEZ (a donné pouvoir à Jean-Marc DENAX), Jean-Simon LEBLANC (a donné pouvoir à Patrice LAURENT), Daniel LACRAMPE (a donné pouvoir au Président), Raymond VILLALBA (a donné pouvoir à Claude LACOUR).

**Etaient excusés :**

Muriel BAREILLE, Henri BELLEGARDE, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Michel BERNOS, Jean-Paul CASAUBON, Serge CASTAIGNAU, Jean LABOUR, Sandrine LAFARGUE, Marlène LE DIEU DE VILLE, Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Fernand MARTIN, Marc OXIBAR, Nicolas PATRIARCHE, Francis PEES, Bernard PEYROULET, Valérie RAMEAU, Marc SEGUIN, Monique SEMAVOINE, Bernard UTHURRY.

**Etaient absents :**

Katty BROGNOLI, Jean-Yves LALANNE, Philippe LALANNE, Didier LARRAZABAL, Jérôme MARBOT, Didier REY, Alain TREPEU.

-----

**N° 5 – PROJET ALIMENTAIRE DE TERRITOIRE : ADOPTION DU  
PLAN D'ACTION ET PREMIERS ENGAGEMENTS  
OPERATIONNELS**

**Rapporteur :** Lydie ALTHAPÉ

**Mesdames, Messieurs,**

Le Béarn détient une identité culturelle forte, aux fortes potentialités et un attachement profond à la tradition rurale : variés et originaux, les savoir-faire et les terroirs constituent une fierté locale.

Le territoire comporte une capacité nourricière importante mais celle-ci est peu connectée au bassin de consommation. Les productions sont relativement peu diversifiées et dépendantes de l'irrigation et la surface exploitée en bio est mesurée (autour de 5%). Les fermes sont plus petites qu'ailleurs (40 ha en moyenne) et le vieillissement de la population agricole est compensé par un dynamisme d'installation chez les jeunes, ces deux dernières années particulièrement. Le prix du foncier agricole figure parmi les plus élevés de la région Nouvelle-Aquitaine et celui-ci est soumis à une pression de l'urbanisation importante, ainsi qu'à des conflits d'usage.

Le tissu de transformation agroalimentaire apparaît comme dynamique et structuré, avec la présence de nombreuses unités de dimension nationale. Enfin, le territoire comporte de nombreuses démarches de qualité (plus de 20 signes officiels de la qualité et de l'origine, hors bio).

Depuis 2020, le Pays de Béarn a animé l'émergence d'un projet alimentaire et agricole de territoire, en partenariat avec la Chambre d'agriculture des Pyrénées-Atlantiques, l'association Collectif fermier 64 et l'Université de Pau et des Pays de l'Adour. L'échelle territoriale du Béarn présente une cohérence et une logique d'ensemble dans l'approche des questions alimentaires et agricoles.

Un comité de pilotage constitué d'élus de territoire, représentant chacune des intercommunalités membres du Pays de Béarn, coordonne la démarche. Il intègre également Monsieur le Président du Conseil de développement, représentant la société civile ainsi que Madame la Vice-présidente en charge de la transition environnementale, déléguée à la souveraineté alimentaire et développement durable du Conseil départemental, en charge du dispositif "Manger bio et local 64", constituant un partenariat visant la représentation active de l'ensemble des acteurs du territoire.

À l'échelle du Béarn, le projet implique collectivités publiques, habitants et acteurs du système alimentaire. La mobilisation de nombreux acteurs locaux (54 pour le Conseil de développement, autour de 70 acteurs sollicités lors des fabriques de projet) a permis d'assurer une ample concertation.

Le diagnostic agricole et alimentaire du territoire, réalisé en 2020 et actualisé en 2021, a précisé quatre objectifs stratégiques pour le Béarn :

- Préserver le foncier, favoriser l'installation et aller vers une agriculture nourricière
- Développer la transformation et consolider la distribution des produits locaux et en circuits courts
- Garantir l'accessibilité à une alimentation saine et durable
- Valoriser le terroir et le patrimoine culinaire du Béarn

Le plan alimentaire territorial animé par le Pays de Béarn a obtenu la reconnaissance de l'État au travers de la labellisation au niveau 1 du Programme National de l'alimentation, dans le cadre de l'appel à projets 2022-2023.

Il est décliné en 8 actions initiales.

- Action 1 : Mise en place d'une cellule de veille des reprises et des transmissions
- Action 2 : Construction d'une stratégie foncière collective à l'échelle du Béarn
- Action 3 : Relier les initiatives, travailler sur la chaîne de valeur, soutenir la diversification : cellule de veille économique
- Action 4 : Soutien stratégique au développement de la transformation locale
- Action 5 : Favoriser une restauration collective de proximité et de qualité
- Action 6 : Déploiement d'un programme de sensibilisation et de lutte contre le gaspillage
- Action 7 : Préfiguration d'un conseil local de l'alimentation
- Action 8 : Création d'outils de communication et de promotion des productions locales et de la gastronomie béarnaise

Pour permettre au Pays de Béarn d'animer désormais la mise en œuvre de cette démarche, et de mener à bien les actions qui lui seront propres, le recrutement d'un(e) chargé(e) de mission « alimentation durable et transitions » est envisagé sous la forme d'un contrat de projet de deux ans, renouvelable un an. Une aide financière de la Région Nouvelle-Aquitaine en la matière est sollicitée à hauteur de 33 000 € pour les deux premières années, conformément à ses dispositifs d'intervention en matière d'ingénierie territoriale.

**Au regard de ces éléments, il appartient au Conseil du Pays de Béarn de bien vouloir :**

- 1- Approuver le plan d'actions du Projet Alimentaire Territorial (PAT) du Pays de Béarn ;**
- 2- Autoriser le recrutement d'un(e) chargé(e) de mission, dans le cadre d'un contrat de projet spécifique ;**
- 3- Autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents afférents ;**
- 4- Autoriser Monsieur le Président à solliciter les soutiens financiers correspondants ;**
- 5- Prévoir les crédits nécessaires aux BP 2023 et suivants.**

Conclusions adoptées à l'unanimité

Suivent les Signatures,

Pour Extrait Conforme,

Le Président,



François BAYROU

